



Presses Universitaires du Sport

EPS, sport et territoires

Agir pour une politique
sportive éducative

Sous la direction de
Thomas Riffaud et Bruno Lapeyronie

territorial éditions

EPS, sport et territoires

Agir pour une politique
sportive éducative

EPS, sport et territoires propose une analyse inédite des relations entre l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et le monde du sport institutionnel et associatif. À l'heure où les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont ravivé les discours sur la « Nation sportive », cet ouvrage collectif interroge les dispositifs de coopération entre acteurs de l'EPS, fédérations, clubs, collectivités et organisations locales. Il propose une double lecture : comprendre les logiques actuelles de séparation ou d'articulation entre école et sport, puis agir en identifiant les leviers et freins à une synergie territoriale. À travers des contributions de chercheurs et d'acteurs de terrain, ce livre met en lumière les fractures persistantes, mais aussi les initiatives inspirantes en matière de co-construction de politiques sportives éducatives. Il s'adresse à tous les professionnels de l'action publique et éducative : élus, cadres territoriaux, enseignants-chercheurs, professeurs d'EPS ou étudiants. Il permet de mieux cerner les enjeux de coopération dans une perspective de développement territorial et social. En bref, un ouvrage indispensable pour penser les passerelles entre l'école et le sport au service d'une ambition commune : faire de l'EPS un acteur à part entière du projet sportif local.

Ouvrage coordonné par :

Thomas Riffaud est sociologue associé au laboratoire Santesih (EA4477) de l'université de Montpellier. Il est aussi enseignant d'EPS au quotidien. Il conduit plusieurs recherches. Celles-ci portent sur l'EPS mais aussi sur les sports de rue, sur les espaces de pratiques sportives en général et sur le tourisme sportif.

Titulaire d'un doctorat en socio-économie du sport, **Bruno Lapeyronie** est directeur de Comit Lab et chercheur associé au laboratoire CEREGE (UR 13564). Ancien directeur des sports de Montpellier et maître de conférences associé, il se spécialise dans l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs publics et associatifs. Ses travaux portent sur les politiques sportives territoriales. Il est également directeur de la collection PUS aux éditions Territorial.

Avec la collaboration de :

Hugo Bourbillères, Constant Bruel-Vincent, Dominique Charrier, Guillaume Dietsch, Mathieu Djaballah, Bruno Lapeyronie, Clément Lopez, Jean François Marec, Thierry Michot, Nathan Miclo, Vincent Nicolle, Charlotte Parmantier, Thomas Riffaud, Jean Marc Serfaty, Thierry Tribalat.

boutique.territorial.fr

ISSN : 1631-9397 - ISBN : 978-2-8186-2339-8

Illustration de couverture : © Adobe Stock — wittayayut

territorial éditions



Presses Universitaires du Sport

EPS, sport et territoires

Agir pour une politique
sportive éducative

Sous la direction de
Thomas Riffaud et Bruno Lapeyronie

CS 40215 - 38516 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 65 71 36
www.acteursdusport.fr - Reproduction interdite
Réf. TPUS 98A

territorial éditions

**Vous souhaitez
nous contacter
à propos de votre ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail** à :
service-client-editions@territorial.fr
en précisant l'objet de votre demande.

Pour connaître l'ensemble de nos publications,
rendez-vous sur notre boutique en ligne
boutique.territorial.fr

Avertissement de l'éditeur:

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations
de reproduction et indiquons systématiquement
les sources des schémas, images, tableaux, etc.

Pour toute demande de modification, mise à jour
ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage,
merci de contacter les éditions Territorial.



Il est interdit de reproduire
intégralement ou partiellement
la présente publication sans
autorisation du Centre Français
d'exploitation du droit de Copie.

CFC

20, rue des Grands-Augustins
75006 Paris.
Tél. : 01 44 07 47 70



© Territorial, Voiron

ISBN : 978-2-8186-2339-8

ISBN version numérique : 978-2-8186-2340-4

Imprimé par Neoprint, à Bourgoin-Jallieu (38) - Septembre 2025
Dépôt légal à parution

Sommaire

Présentation des auteurs	9
Coordonnateurs	9
Auteurs	9
Personnes interviewées	11

Préface	
EPS, sport et guerre de territoire	13

Introduction	17
---------------------	----

Partie 1	
Comprendre	23

Chapitre I	
« EPS » et « sport » à l'école : complémentarité des acteurs ou monde parallèle ?	25

Introduction	25
---------------------	----

A - Une complémentarité des différents acteurs du sport – dont l'EPS – permettant une démocratisation du sport en France au cours des années 1960	26
--	----

B - Une mise en concurrence des acteurs du sport à l'école remettant en cause la place de l'EPS à la fin des années 1960	28
---	----

C - Une place affirmée à l'Éducation nationale amenant les acteurs de l'EPS à devoir repenser les contenus d'enseignement au cours des années 1980	29
---	----

D - Une discipline résolument scolaire interrogeant la spécificité et les finalités de l'EPS et des dispositifs complémentaires du sport à l'école à partir des années 2000	30
--	----

Conclusion	33
-------------------	----

Chapitre II	
Parcours sportif des professeurs et des élèves en EPS. Quelle influence sur les pratiques extrascolaires des élèves ?	35

Introduction	35
---------------------	----

A - Le rôle de l'EPS au collège dans le choix des pratiques sportives extrascolaires des élèves	37
--	----

B - Le rôle de l'association sportive (AS) comme levier vers la pratique extrascolaire	38
---	----

C - L'identité que les enseignants d'EPS s'attribuent et la conception de leur discipline	39
--	----

D - Le rapport des enseignants d'EPS à leurs propres années collège	40
--	----

Conclusion	42
-------------------	----

Chapitre III

Éducation physique et sportive, Jeux olympiques et paralympiques et nouvelle gouvernance45

Introduction45

Comment interpréter cette réponse ou cette absence de réponse ?45

Un retour sur les éléments du diagnostic préalable à cette nouvelle gouvernance ?46

Dans ce cadre discuté, comment se pose la question de l'EPS pour les collectivités locales ?47

Pourtant, la nouvelle gouvernance et la candidature aux JOP annonçaient des objectifs ambitieux au niveau du développement des pratiques sportives ?48

Les objectifs ambitieux de la nouvelle gouvernance en matière de développement des pratiques sportives se heurteraient donc encore aux inégalités sportives ?50

Tant de non-pratiquants, tant de déterminations sociales, en quoi cette situation persistante questionne-t-elle l'éducation sportive ?52

Que montre l'étude menée en Seine-Saint-Denis sur l'impact social des JOP ?53

Les projets « sportifs » à destination des collégiens semblent donc avoir été plus nombreux que les années précédentes, cela a-t-il eu un impact sur le rapport aux pratiques sportives de ces jeunes ?54

Quelles sont les conditions à réunir pour une EPS de qualité, pour une éducation sportive durable ?55

Chapitre IV

Les stéréotypes comme entrave à la collaboration sport/EPS57

Introduction57

A - Se différencier pour exister58

B - Noyaux de vérité et explications possibles60

C - Impacts et tentative de déconstruction62

Conclusion63

Partie 2

Agir65

Chapitre I

L'EPS et le sport : des relations complexes67

Introduction67

A - Les confusions relatives aux institutions68

1. Le monde de l'école n'est pas le monde du sport68

2. Le monde du sport, une autre logique69

3. L'EPS est une discipline scolaire70

B - Des incompréhensions à lever	71
1. Le professeur d'EPS n'est pas un professeur de sport	71
2. L'EPS sert en priorité les valeurs de la république et non celles du sport	71
3. L'objet de l'enseignement de l'EPS n'est pas le sport	72
4. Le sport comme objet culturel à soumettre à l'étude	73
5. Le professeur d'EPS n'est ni un sélectionneur ni un entraîneur	73
C - L'EPS et ses conditions de pratique	74
1. Le professeur d'EPS a besoin d'une salle de classe pour enseigner	74
2. Les formes de pratique scolaire	75
3. Le sport, un monde à découvrir par des rencontres variées	76
4. L'EPS est à la fois une et multiple	76
Conclusion	77
Chapitre II	
Coopérer avec le monde sportif : et si on interrogeait les dispositifs existants ?	79
A - Postures et interactions scolaires et sportives	79
1. Des acteurs, des organisations et des finalités diverses	79
2. Opportunités et tensions sportives dans le champ scolaire	80
3. Trente minutes pour bousculer une EPS du premier degré en voie de disparition	81
B - Des partenariats potentiellement productifs dans le respect des gouvernances équilibrées	82
1. La condition d'un cadrage institutionnel	82
2. Des évolutions structurelles à intégrer	84
3. Une complémentarité sportive et scolaire assumée	85
Chapitre III	
Le point de vue de... l'UNSS	87
Chapitre IV	
Le point de vue d'un... syndicat de professeurs d'EPS	89
Chapitre V	
L'école et l'élève sportif	99
A - Les évolutions réglementaires qui encadrent le projet de vie de l'élève sportif	100
B - Des perspectives pour le sport de haut niveau en France	102
C - De nouvelles collaborations à construire	103

Chapitre VI

L'équipement sportif, sujet et support fondamental de coopération locale

Introduction	107
A - Les équipements sportifs voués à l'EPS et au sport scolaire : besoins et fonctions	108
1. Besoins en équipements sportifs scolaires intramuros et hors établissement	108
2. Fonctions et composantes des installations sportives scolaires	109
3. Espaces d'enseignements et de pratiques sportives traditionnels, de nature et urbains	111
B - Un parc d'équipements sportifs inadapté aux positionnements et enjeux	112
1. Positionnement gouvernemental récent en matière de pratiques physiques et sportives à l'école	112
2. Un parc d'équipements sportifs inadapté aux enjeux actuels et de demain	112
3. L'optique de mutualisation des équipements sportifs publics	114
C - L'indispensable coopération locale pour tendre à une durabilité des équipements sportifs	115
1. Une conscience fragile d'appartenance à un seul et même écosystème éducatif et sportif local	115
2. Stratégies et outils de coopération et de planification locale en matière d'équipements sportifs	116
3. Des perspectives à approfondir autour de la notion-concept de « Commun sportif »	118
Conclusion	119

Chapitre VII

Le point de vue de... un président de fédération sportive

Chapitre VIII

Le point de vue de... l'ANDIIS

Chapitre IX

Le point de vue de... l'ANDES

Chapitre X

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 : un levier vers des synergies éducatives en Seine-Saint-Denis ? Le cas du dispositif 130 pays dans 130 collèges

Introduction	133
A - Genèse et descriptif du projet	135
B - L'effet levier déterminant des JOP sur l'action éducative départementale	137
1. Une impulsion financière de Paris 2024 au service de l'action éducative du CD93	137
2. Une gouvernance du projet entre opportunités et contraintes	139

C - Des effets contrastés sur les établissements et élèves bénéficiaires	141
1. Un levier d'éducation par le sport et les JOP : quelques exemples de projets	141
2. Évaluation et perspectives	146
Conclusion : l'événement au service des collèges ou les collèges au service de l'événement ?	153
Conclusion	157
Annexe	
Étude d'impact et évaluation du dispositif	163

Coordonnateurs

Thomas Riffaud est sociologue associé au laboratoire Santesih (EA4477) de l'Université de Montpellier. Il est aussi enseignant d'EPS au quotidien. Il conduit plusieurs recherches ; celles-ci portent sur l'EPS mais aussi sur les sports de rue, sur les espaces de pratiques sportives en général et sur le tourisme sportif.

riffaud.socio@gmail.com

Bruno Lapeyronie, titulaire d'un doctorat en socioéconomie du sport, est directeur de Comiti Lab et chercheur associé au laboratoire CEREGE (UR 13564). Ancien directeur des sports de Montpellier et maître de conférences associé, il se spécialise dans l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs publics et associatifs. Ses travaux portent sur les politiques sportives territoriales. Il est également directeur de la collection PUS aux éditions Territorial.

bruno.l@comiti-asso.fr

Auteurs

Hugo Bourbillères

Maître de conférences en Staps, membre du laboratoire VIPS2 (Valeurs, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports) (UR4636).

Vice-président délégué aux Sports de l'Université Rennes 2.

Constant Bruel-Vincent

Chef de projet « héritage et mobilisation » au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (2023-2024).

constant.bruel@sciencespo-lille.eu

Dominique Charrier

Docteur en sciences économiques, maître de conférences habilité à diriger des recherches (CIAMS), Université Paris-Saclay.

d.charrier@wanadoo.fr

Guillaume Dietsch

Enseignant en Staps, agrégé d'EPS, Université Paris-Est Créteil.

guillaume.dietsch@u-pec.fr

Mathieu Djaballah

Maître de conférences, Université Paris-Saclay, responsable M1 Management du sport.

mathieu.djaballah@universite-paris-saclay.fr

Bruno Lapeyronie

Directeur de Comiti Lab, enseignant-chercheur associé au laboratoire CEREGE (UR 13564).

bruno.l@comiti-asso.fr

Clément Lopez

Docteur en Staps, chef de projet Impact et évaluation au conseil départemental de Seine-Saint-Denis, chercheur associé au laboratoire SANTESIH, Université de Montpellier.

clement.lopez@sciencespo-grenoble.fr

Jean-François Marec

Docteur en Staps, chercheur associé LABERS, UR 3149, Université de Brest, formateur Master MEEF 1^{er} et 2nd degrés à l'ISFEC de Bretagne, professeur d'EPS-HC-retraité.

jfmarec56@gmail.com

Thierry Michot

Professeur des universités, agrégé d'EPS, Laboratoire d'études et de recherche en sociologie (LABERS UR 3149). Université de Brest.

thierry.michot@univ-brest.fr

Nathan Miclo

Consultant associé, Emoha (groupe Pluricité).

nmiclo@pluricite.fr

Vincent Nicolle

Géographe spécialisé en Sport(s), équipements sportifs et territoire(s).

Chef de projet agence CIALFI.

vincent.nicolle@cialfi.com

Charlotte Parmantier

Maîtresse de conférences à l'Université Paris-Cité, membre du CERLIS (UMR 8070), coresponsable du master Sciences de l'éducation et de la formation – Parcours Ingénierie des dispositifs de l'aide spécialisée à la personne.

charlotte.parmantier@u-paris.fr

Thomas Riffaud

Sociologue associé au laboratoire Santesih (EA4477) de l'Université de Montpellier et enseignant d'EPS.

riffaud.socio@gmail.com

Jean-Marc Serfaty

Administrateur de l'État – Directeur national de l'UNSS.

jean-marc.serfaty@unss.org

jean-marc.serfaty@igesr.gouv.fr

Thierry Tribalat

Inspecteur d'académie. Inspecteur pédagogique régional d'EPS honoraire.

thierry.tribalat@orange.fr

Personnes interviewées

Stéphane Arias

Professeur agrégé d'EPS, responsable UNSS.

Raphaël Blanchard

Élu à la ville de Reims, vice-président de l'ANDES.

Christian Couturier

Responsable SNEP-FSU.

Marianne Deloubes

Co-présidente de l'ANDIISS.

Jean Lafontan

Responsable SNEP-FSU.

Yohan Penel

Ancien président de la Fédération française de badminton.

Nicolas Rouquairol

Co-président de l'ANDIISS.

EPS, sport et guerre de territoire

Dans le discours commun, il est souvent difficile de distinguer l'Éducation physique et sportive (EPS) et le sport. À observer, qu'y a-t-il de si différent entre le badminton pratiqué en EPS et celui auquel nous avons assisté à Paris, en 2024, lors des Jeux olympiques ?

Le rapport entre EPS et sport n'a pas toujours été celui qu'il est aujourd'hui et la distinction pas aussi systématique. L'Insep, que nous connaissons sous le nom d'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance et qui forme les grands champions d'aujourd'hui et de demain, est un marqueur important du lien et des tensions entre sport et éducation physique.

« Robert Jacquet, directeur de l'INS (Institut national du sport) à partir de 1949, considère que l'établissement se trouve au carrefour de l'entraînement et de la pédagogie sportive. En cela il entre en concurrence directe avec l'École normale supérieure d'éducation physique et sportive (école de formation des professeurs d'EPS). » Le 29 octobre 1975, la loi Mazeaud fusionne les deux écoles pour en faire l'Insep (Institut national du sport et de l'éducation physique). Un lieu réunissant haute compétition et formation des enseignants. Il faudra attendre novembre 2009 pour assister à la naissance de l'Insep que nous connaissons aujourd'hui et qui ne garde aucune trace, ou presque, de son histoire avec l'éducation physique et sportive.

EPS et sport entretiennent depuis une relation de « Je t'aime, moi non plus ». Tantôt l'EPS trouve sa légitimation scolaire dans sa didactisation du sport, tantôt elle le rejette de peur d'être assimilée à la simple représentation que l'on se fait de sa pratique culturelle. Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, questionner cette relation paraît essentiel pour permettre à chacun de trouver des solutions aux problématiques qu'il rencontre dans son champ d'action. L'atmosphère de crise dans laquelle baignent l'éducation physique et le sport doit nous amener à comprendre la nécessité de bifurquer et de se mettre enfin à coopérer en construisant intelligemment du commun.

En 2022, les Assises nationales de l'EPS, portées par l'ENS Rennes et organisées par Léa Gottsmann, révélaient une véritable crise identitaire au sein de la discipline. L'une des réflexions majeures consistait à remettre en question la valence sportive de l'éducation physique. Que devait désormais recouvrir le « S » de EPS ? Sportive ? Santé ? Scolaire ? Ce débat pouvait paraître superficiel. Comme si la pratique scolaire ne se résumait qu'à son acronyme. Il révélait cependant l'existence d'une crise de sens entre une discipline scolaire et son objet culturel. Cependant, comme le rappelle fréquemment Didier Delignières, l'éducation physique trouve sa légitimité scolaire dans l'objet culturel qu'elle transpose. C'est le fondement de toute discipline scolaire. Ainsi la reconstruction d'une relation positive entre l'EPS et le sport doit permettre aux enseignants et autres acteurs de l'école de retisser du lien et asseoir la légitimité d'une discipline qui peine à s'affirmer.

Mais la crise de l'EPS n'est pas qu'identitaire. La discipline est loin d'être une priorité pour les enseignants du premier degré. Souvent reléguées en second rideau, les heures qui lui sont allouées dans les programmes (108 heures par an) ne sont pas respectées dans leurs programmations. Ceci n'est pas étonnant lorsqu'on observe la diminution drastique du volume de formation initiale et le peu d'importance que prend l'EPS au concours de

recrutement des professeurs des écoles. Comment attendre d'un enseignant dont la formation initiale est souvent éloignée de l'étude des activités physiques et sportives qu'il valorise une discipline pour laquelle tout a été mis en place pour qu'il ne se sente pas, ou ne soit tout simplement pas, compétent ? Axée prioritairement sur les savoirs dits fondamentaux, la formation continue ne les encourage pas davantage.

Face à cette situation, l'externalisation de l'EPS se fait fréquente en permettant aux enseignants de s'en décharger et laisser les élèves entre les mains d'un éducateur sportif. Si cela permet aux élèves de profiter d'un volume horaire d'éducation physique conséquent, tant mieux. Cependant ce modèle ne peut pas être pérenne. La responsabilité de cet enseignement doit rester celle des enseignants.

De son côté, le sport vit l'amertume d'un héritage olympique avorté. Le projet de loi Finances de 2025 réduit drastiquement le budget en faveur du sport. Après les paillettes, la tempête. Le CNOSF lance l'alerte le 18 janvier 2025 : « Avec un tel budget des sports pour 2025, il n'y aura ni clubs supplémentaires, ni équipements accessibles, ni renforcement des encadrants sportifs. » Le contexte économique demande au monde sportif de se réinventer. D'imaginer un modèle dans lequel il pourrait maintenir son niveau d'ambition avec des moyens réduits.

Penser que l'école pourrait venir sauver le sport serait bien fantaisiste. Cependant, si les ambitions du sport sont celles affichées par le CNOSF dans ce même courrier, faire du sport « un outil essentiel d'inclusion, de santé publique et de cohésion sociale », alors une collaboration trouverait tout son sens.

En effet, face à la montée de l'individualisme et des nouvelles pratiques des Français principalement solitaires, centrées sur le corps et éloignées des clubs sportifs, produits d'une société hypermoderne tournée vers l'hyperconsommation, porter un projet commun devient essentiel. Dans ce contexte, c'est tout un projet de société que doivent conjointement soutenir les acteurs et décideurs du sport et de l'éducation physique. Un projet préservant la valeur patrimoniale, collective et sociale des pratiques sportives. La pratique physique des Français ne peut tendre vers une approche commerciale et esthétique qui isole les corps du réel pour favoriser le virtuel.

Pour cela, penser une coopération entre ces deux systèmes, sportif et scolaire, ne doit pas faire l'économie d'une délimitation claire et précise des finalités, objectifs et prérogatives de chacun. Les récentes décisions politiques pour « augmenter le sport à l'école » n'ont fait que créer de la méfiance. Alors que les acteurs de l'éducation physique revendiquaient davantage de moyens pour augmenter le temps d'apprentissage moteur des élèves au primaire et au secondaire, les dispositifs proposés ne répondaient en rien aux attentes. Bien au contraire, qu'il s'agisse du 2S2C ou des 30 minutes d'APQ, les discours empreints de maladresses et de raccourcis n'ont fait que créer du flou et de la confusion entre EPS, activité physique et sport.

Cette approche n'est pas tenable si la coopération se veut saine et sans concurrence. EPS et sport ne peuvent être liés qu'à la condition que chacun respecte son périmètre d'exercice. La finalité fait l'usage et non l'inverse. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'EPS et sport manipulent le même objet qu'ils en deviennent confondables.

De la même manière, parler de sport et d'éducation physique sans en caractériser le contexte dans lequel nous les considérons ne peut que nous conduire à la déroute, à une uniformisation des solutions qui ne saurait être adaptée. De quoi parlons-nous lorsque nous parlons de sport ? du sport de haut niveau ? du sport populaire ?

Il est important de les distinguer tant dans leur organisation que dans leur philosophie pour en faire bon usage. De même, qu'est-ce que recouvre la discipline EPS, qu'elle soit dispensée en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée ? Les finalités ne sont pas les mêmes, les programmes non plus. Si la coopération se veut opérationnelle, alors elle ne peut se résoudre à passer outre ce temps d'analyse. Pourrait-on décemment proposer la même solution, le même format de collaboration, que l'on soit au centre de Paris, disposant de moyens financiers, humains et structurels importants, ou dans un village de Lozère ne disposant que d'un gymnase et d'une offre de pratique limitée ? Non.

Une fois ces précautions prises, alors tout devient possible. En adoptant une approche descendante qui ne viendrait plus imposer un dispositif supplémentaire dénué de toute considération locale, mais au contraire qui réunirait les conditions nécessaires aux échanges et aux débats entre les acteurs. Alors chacun pourrait repenser la mobilisation des dispositifs déjà existants, la mise en place de nouveaux, agir sur la formation commune et continue au travers d'échanges de pratiques et de co-interventions pensées pour accompagner le plus pertinemment possible les élèves dans tous les temps de leur journée. Certains centres de formation pourraient, par exemple, accueillir des temps de formation réunissant et répondant aux problématiques locales à la fois d'éducateurs et d'enseignants.

Il faut penser l'opérationnalisation. À toutes les échelles de notre système : des pouvoirs politiques aux enseignants et éducateurs sur le terrain. Les solutions seront multiéchelles ou ne seront pas. Le désengagement d'un des niveaux mettrait alors en péril l'ensemble de la dynamique. Les enseignants et éducateurs ne pourront travailler et construire ensemble qu'à la condition que leur ministère respectif accepte le challenge. Et inversement. Pour ce qui nous concerne ici, cet ouvrage semble être un exemple parfait d'espace d'échanges entre acteurs aux missions différentes, tant en sport qu'en éducation physique et sportive. Souhaitons qu'il ne soit finalement que le marqueur du commencement.

Maxime SCOTTI

Agrégé d'EPS en éducation prioritaire
Fondateur du média Les Relayeurs

Le sport contre l'éducation physique est le titre d'un des ouvrages les plus connus des spécialistes de l'EPS. Il est d'ailleurs encore régulièrement cité dans les copies de CAPEPS ou d'agrégation. Ce n'est pas une surprise tant son auteur, Georges Hébert, a marqué l'histoire de cette discipline. Cependant, cet ouvrage a 100 ans et il nous semble intéressant de réinterroger son titre, qui était déjà très vraisemblablement provocateur à l'époque.

La question des relations entre le sport et l'EPS est un sujet de discussions récurrentes, mais les publications dans lesquelles une diversité d'opinions est présentée sont moins fréquentes. Dans cet ouvrage, nous nous attacherons à interroger la maximisation des collaborations entre le sport et l'EPS, sans partir du principe qu'elle est d'emblée souhaitable.

Le constat de départ est une relative fracture entre l'EPS et le monde du sport. Cela s'explique notamment par le fait que cette relation difficile a, selon nous, un fondement historique. Rappelons que, pendant longtemps, l'école n'a pas joué un rôle de transmission de la culture sportive, car cette forme d'activité physique était suspecte et considérée comme non éducative, voire dangereuse. Dans ce contexte, le sport est resté en dehors des murs de l'école, s'est développé et structuré avec une relative autonomie pendant plusieurs décennies. Il faut attendre le milieu des années 1950 pour voir certains signes d'évolution. En effet, l'un des objectifs affichés du haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports était de rapprocher le sport de l'école. Maurice Herzog était convaincu que c'était ainsi que la massification du nombre de pratiquants serait possible.

C'est à cette époque qu'une véritable politique de construction d'équipements a été mise en place (Vigneau, 1998) et que l'EPS s'est imposée comme la clé de voûte d'un véritable système. Selon Michael Attali et Jean Saint-Martin (2021), c'est cette politique qui est à la genèse d'une culture sportive de masse. Plus précisément, c'est la complémentarité du travail des différents acteurs du sport, dont l'EPS faisait pleinement partie, qui a permis à la France de se sportiviser.

Cependant, la suite de l'histoire montre que cette collaboration va petit à petit s'étioler. Le rattachement de l'EPS au ministère de l'Éducation nationale en 1981 a bien évidemment confirmé la dimension scolaire de cette discipline, mais il l'a aussi placée un peu à l'écart de ceux qui sont considérés aujourd'hui comme les acteurs du monde du sport en France. À notre connaissance, pratiquement aucun document ne fait apparaître les professeurs d'EPS ou les associations professionnelles les représentant dans la liste des acteurs cités. Dans le même ordre d'idées, le terme « EPS » n'apparaît que très rarement dans les documents mis à disposition par l'ANS. Combien de projets sportifs territoriaux ont donné une place et un rôle ambitieux aux enseignants d'EPS ?

À titre d'exemple, le terme « EPS » n'apparaît que trois fois dans les 50 pages du plan d'actions issu du Projet sportif territorial d'Occitanie, et ce dans une seule rubrique, dont l'objectif est d'évaluer la condition physique des jeunes de la région. Cette constatation ne relève pas forcément de la critique, mais elle illustre bien la fracture que nous avons évoquée plus haut. De plus, au-delà des habitudes institutionnelles et des divers documents de cadrage, l'éloignement de ces deux mondes est aussi une réalité de terrain. Objectivement,

la période de réservation des créneaux dans les équipements sportifs et de l'édition des conventions est bien souvent le seul moment où les professeurs d'EPS échangent avec les services des sports municipaux. Les rencontres avec les représentants locaux des fédérations ou des clubs sont bien souvent tout aussi rares.

De notre point de vue, cela est relativement paradoxal et mérite d'être discuté, d'autant plus face aux turbulences que le monde du sport, celui de l'école et de la société traverse aujourd'hui.

L'intégralité des chapitres de cet ouvrage a été écrite dans le monde d'après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, celui du retour à la réalité et du bilan. Les plus optimistes voyaient dans cet événement une occasion historique : « *L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques nous donne une opportunité exceptionnelle pour promouvoir les bienfaits du sport et ainsi accélérer la construction d'une nation sportive.* » De nombreux acteurs sportifs ont travaillé dur pour que leurs ambitions deviennent une réalité, pour « *faire mieux grâce aux Jeux* », selon la formule consacrée. Parmi tous les objectifs annoncés, celui qui nous intéresse ici était régulièrement évoqué.

Dans le rapport parlementaire pré-JOP déposé le 5 juillet 2023, il était par exemple explicitement expliqué qu'il était nécessaire de provoquer un « *renforcement des liens entre l'institution scolaire et le mouvement sportif, outil de lutte contre le décrochage sportif* ». D'ailleurs, la majorité des 170 mesures du plan Héritage nécessitaient un travail interministériel et, par voie de conséquence, interacteurs. Nombre d'entre elles passaient notamment par une collaboration entre le ministère des Sports et celui de l'Éducation nationale, par exemple la mesure n° 4 : « *Optimiser l'utilisation des infrastructures sportives entre les publics scolaires et associatifs en mettant des outils de mutualisation et de convention à disposition des collectivités et des acteurs locaux.* »

C'est aussi dans cette optique que nombre de dispositifs ont été renforcés, voire créés. Nous pensons ici, sans être exhaustifs, aux labellisations Terre de Jeux et Génération 2024, aux sections sportives, au SOP, au projet 30 min de sport, au T2S, à « Une école, un club » et à de multiples expérimentations pédagogiques. Cet ouvrage sera notamment l'occasion de les interroger. « *Ils s'inscrivent dans le projet Héritage des Jeux et poursuivent le but de mettre la jeunesse à l'activité physique et au sport [...] Les dispositifs ont en commun d'être fondés, entre autres, sur un rapprochement des différents niveaux scolaires avec le monde sportif. Ils comprennent chacun la volonté d'engager les jeunes dans les clubs et de construire des partenariats entre ces derniers et les différents niveaux scolaires* » (Collinet, Raingeaud, 2024).

La forme de ces dispositifs est donc très diverse, mais ils ont tous été à un moment ou un autre présentés comme des outils pour « *développer des passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif afin d'encourager la pratique physique* » (Terret, 2021). Il s'agissait de transformer les configurations locales en renforçant les liens, et il fallait que ces derniers durent dans le temps. « *C'était un enjeu fort du label (Génération 2024) qui reste après 2024, au moins ça... l'habitude de travailler avec des clubs.* » L'idée d'une continuité et d'une complémentarité positive entre ces deux mondes est une idée simple et difficile à balayer d'un revers de main. Cependant, les chercheurs ont déjà démontré que les choses se compliquent très nettement lorsqu'il s'agit de la mettre en place sur le terrain et d'évaluer son impact.